

49ème

Allocution de Son Excellence Madame Aida Mbodj

Madame

MADAME LA PRESIDENTE,
EXCELLENCES MMES, MRS LES MINISTRES ET CHEFS DE
DELEGATION,
EXCELLENCES MMES, MRS LES AMBASSADEURS, DISTINGUE
(E) S DELEGUE (E) S
MESDAMES, MESSIEURS,

La communauté internationale se retrouve encore une fois, dans une dynamique et un engouement exemplaires, dans le cadre de cette 49^{ème} session de la Commission de la Condition de la Femme pour, d'une part, évaluer les progrès réalisés depuis Beijing 1995 et, d'autre part, débattre des innovations dans les dispositifs institutionnels et des perspectives pour promouvoir la femme et la fille ainsi que l'égalité des sexes au niveau national, régional et international.

Permettez-moi, dès l'entame de mon propos, au nom de la délégation sénégalaise que j'ai l'honneur de diriger, de féliciter madame la présidente et tout le bureau de la 49^{ème} session pour la maestria avec laquelle ils conduisent nos travaux.

La délégation du Sénégal également prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire Général et apprécie à juste titre les conclusions et recommandations dudit rapport.

En effet, il y a dix ans, la communauté internationale s'était engagée lors de la conférence de Beijing, à promouvoir l'égalité et l'équité de genre, en somme à remettre la femme à sa place dans le processus de développement économique et social des nations.

Madame la Présidente,

A l'heure du bilan de cette décennie de combat acharné pour la dignité et le développement de la femme, c'est un insigne honneur pour moi et ma délégation d'exposer devant cette auguste assemblée les résultats atteints par mon pays, le Sénégal, ainsi que les nombreuses initiatives entamées et qui vont gouverner la vie du secteur social de mon pays pour la décennie à venir.

Je voudrais, avant tout, transmettre à toutes les femmes du monde le message de son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal, qui vous réaffirme son attachement indéfectible à la promotion de l'équité et de l'égalité de genre, facteurs de développement économique, social et culturel de notre Continent.

Son engagement constant pour cet idéal l'a amené à développer, à l'occasion du ^{3ème} sommet de l'Union Africaine, un brillant plaidoyer en faveur des femmes et à proposer un cadre d'action adopté par le sommet des Chefs d'Etat en vue d'augmenter les capacités des femmes d'Afrique.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs

Le Sénégal, fidèle à sa tradition de pays respectueux du droit, de la démocratie et de ses engagements internationaux, a ratifié toutes les conventions relatives à l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes,

aux droits des enfants dont les filles et a adopté des textes de lois pénalisant les violences faites aux femmes et aux filles.

Et depuis l'alternance politique intervenue en Mars 2000, le dispositif juridico-institutionnel a été renforcé en vue de consolider les acquis, mais également d'élaborer des politiques nationales plus hardies d'équité et d'égalité de genre.

C'est ainsi que la nouvelle Constitution de mon pays votée en 2001 a aménagé des dispositions qui garantissent l'équité et l'égalité de genre, le droit d'accès pour tous à la terre, à la propriété, à l'éducation, à l'emploi, à la santé, à l'exercice du pouvoir, aux services publics, etc. et rejettent toute forme d'injustice, d'inégalité ou de discrimination entre les citoyens et les citoyennes.

L'application de cette charte fondamentale se traduit par la promulgation de nouvelles lois et la révision des anciennes, en harmonie avec les conventions internationales. Le cadre juridique sénégalais dispose aujourd'hui :

- D'une Loi votée en Janvier 1999 contre l'excision et les violences faites aux femmes ;
- D'un Code de la Famille qui pose les principes de l'égalité de tous les individus devant la loi ;
- D'une nouvelle loi d'orientation agricole qui renforce les dispositions relatives à l'accès des femmes et des jeunes à la terre et à la propriété foncière ;
- D'un projet de loi sur la santé reproductive (SR), en cours de finalisation ;

- Enfin, le Sénégal fait partie des six premiers pays à ratifier et à déposer auprès de l'Union Africaine, les instruments relatifs au Protocole la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits de la femme.

Ces avancées importantes au plan juridique sont doublées de mesures politico-institutionnelles courageuses prises par le Gouvernement, sur l'initiative de son Excellence, Monsieur le Président de la République. Il s'agit de la gratuité de la prise en charge des accouchements et césariennes devenue effective depuis janvier 2005 dans cinq des onze régions de mon pays et elle sera étendue aux autres à partir de Juillet prochain.

Il s'agit également de la mise en place de nombreux mécanismes de financement ou de renforcement des capacités des femmes. Je pourrais énumérer, sans être exhaustive, le Projet de Crédit pour les Femmes, le Fonds pour l'entreprenariat féminin, le Projet Genre et renforcement des capacités, les Projets de lutte contre la pauvreté, le Centre national et les Centres départementaux d'Assistance et de Formation pour la Femme, le programme d'allègement des travaux domestiques de la femme, les structures d'appui à la scolarisation des filles, les centres de soins obstétricaux d'urgence dans les structures sanitaires, le plan sectoriel Femme de lutte contre le sida, et j'en passe.

A l'heure où je vous parle, mon département est en train de finaliser une lettre de politique sectorielle de la famille assortie d'un programme décennal de développement familial et social et d'une stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre au Sénégal. Il me plaît d'ailleurs de signaler devant cette

assemblée que tous les Ministres de notre Gouvernement, tous les Directeurs de Cabinet ministériel, certains hauts cadres de l'administration, des députés de l'Assemblée nationale et des élus des collectivités locales ont subi des formations sur l'intégration du genre dans les politiques et dans les budgets national et locaux.

Mon département travaille également à la mise en place d'un observatoire national des droits de la femme et de l'enfant.

Dans la même trajectoire, à l'occasion de la déclaration de politique générale du Premier Ministre le 20 octobre 2004, de nouvelles mesures ont été annoncées comme la couverture médicale de la femme salariée pour la prise en charge de son époux et de ses enfants, le principe de l'égalité de traitement fiscal entre hommes et femmes.

Enfin, le Chef de l'Etat a pris d'importantes mesures allant dans le sens d'une meilleure représentation des femmes dans les instances de décision politiques, économiques et sociales du pays.

Madame la Présidente,

Toutes ces initiatives découlent de notre souci de se doter de mécanismes nationaux au niveau le plus élevé possible de l'Etat, permettant d'influer sur les prises de décision dans le domaine de l'équité des sexes. Il faudrait souligner à ce niveau que l'Etat du Sénégal a fortement et constamment associé, dans une démarche participatives, tous les partenaires (ONG, Société

Civile, associations de femmes, médias, communicateurs traditionnels, leaders d'opinion) dans l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de tous ces politiques et programmes. C'est le lieu pour moi de rendre hommage à tous ces acteurs infatigables de la cause de la femme.

Madame la Présidente,

Sans une volonté politique constante au plus haut niveau, sans la stabilité politique, la démocratie, la paix, la sécurité et la solidarité nationale, le Sénégal n'aurait jamais pu réaliser les avancées significatives constatées dans la promotion de l'équité et de légalité des sexes.

Mais il reste évident que le combat pour la promotion de la femme est sans fin, car il y a toujours de nouveaux espaces de liberté, d'égalité, de droits et de justice à conquérir. C'est pourquoi le Gouvernement du Sénégal est plus que jamais déterminé à poursuivre ses efforts pour consolider et amplifier ces résultats.

Enfin pour terminer, je lance un appel au système des Nations Unies pour que dans les réformes en cours de préparation, une attention particulière soit accordée aux organismes et aux mécanismes susceptibles d'apporter aux Gouvernements et à la société civile les appuis indispensables à la mise en oeuvre des généreuses ambitions de promotion de l'égalité et de l'équité des genres.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Puisse cette 49^{ème} session de la Commission de la condition de la Femme consacrée à l'évaluation décennale du programme d'action de Beijing, remporter tout le succès qu'on attend d'elle en nous offrant des perspectives meilleures pour l'équité et l'égalité effective des sexes.

Je vous remercie de votre aimable attention.